

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Délibération n°

2026-06-05-01

Date d'affichage : 09/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)****Séance du 05 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIERE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, VANDENBERGHE François, LE BOUËTTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, HERVIEU Jacques, RENAUT Patrice

Absents excusés : JOUENNE Charlène (donne pouvoir à Jérémie Desguée), AVRILLON Jérôme (donne pouvoir à Séverine Robillard), MORELLE Amélie (donne pouvoir à Sophie Durjardin), GODET Emmanuelle (donne pouvoir à Marc-Antoine Lemièrè)

Absents :**Présents** : 19**Pouvoirs** : 4**Votants** : 23

La séance a été ouverte à 08h30.

Mme Nadège Jeanne a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Délibération 2026-06-05-01

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant le mode de désignation et le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs ;

Le Maire rappelle les modalités de vote prévues par le Code électoral et précise le nombre de délégués titulaires et de suppléants à élire :

- Nombre de délégués titulaires à élire : 7
- Nombre de suppléants à élire : 4

Après constitution du bureau électoral conformément aux dispositions du Code électoral, il est procédé au vote à scrutin secret.

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sont élus délégués titulaires :

- M.LEMIÈRE Marc-Antoine
- Mme. MALHERBE Séverine
- M. DESGUÉE Jérémie
- Mme. ROBILLARD Séverine
- M. JAN Anthony
- Mme. VERRY Carole
- M. LEBOUËTTÉ Frédéric

Sont élus suppléants :

- Mme. JEANNE Nadège
- M. BISSON François
- Mme. PERRIER Karine
- M. HERVIEU Jacques

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** des résultats du scrutin ;
- **PROCLAME** élus les délégués titulaires et suppléants ci-dessus désignés pour représenter la commune lors de l'élection des sénateurs ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre sans délai le procès-verbal et les résultats à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions du Code électoral.

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie

